

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 547

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 674 788 142	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	539 125 584	0
<i>Dont titre 2</i>	308 959 606	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	617 423 384	0
<i>Dont titre 2</i>	555 574 243	0
TOTAUX	2 831 337 110	0
SOLDE	2 831 337 110	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 757 009 529	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	538 225 584	0
<i>Dont titre 2</i>	308 959 606	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	625 147 733	0
<i>Dont titre 2</i>	555 574 243	0
TOTAUX	2 920 382 846	0
SOLDE	2 920 382 846	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise rétablir les crédits de la mission tels qu'adoptés en 1^{ère} lecture, moyennant la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytosanitaires doté de 2 millions d'euros.

Cet amendement reprend l'idée de la proposition de loi Bonnefoy visant à créer un Fonds d'indemnisation des victimes des phytosanitaires, texte voté à l'unanimité au Sénat en début d'année 2018. Cet amendement s'inscrit par ailleurs dans la ligne défendue par le groupe Socialistes et apparentés lors de l'examen de la loi dite « EGALIM » visant à assurer l'équilibre dans les relations commerciales dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Il s'agit de flécher 2 millions d'euros pour financer la mise en place du fonds. Il conviendra par la suite d'ajuster les ressources du fonds à son activité. Le besoin de financement lié à l'indemnisation des victimes uniquement professionnelles pourrait s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année. Il s'agirait donc par la suite de déterminer par quel biais financer ce fonds, financé en partie par les fabricants de pesticides dans la rédaction votée au Sénat.

Par rapport à la 1^{ère} lecture, il s'agit de diminuer en AE et CP les crédits de l'action 27 du programme 149 et d'augmenter à due concurrence ceux l'action 01 du programme 206.